



## Comment commander des brochures ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 21 juillet 2004

---

Bonjour, j'aurais souhaité savoir si votre association édite encore des dépliants concernant la loi Evin et son application en entreprise. Si oui comment se les procurer. Merci par avance cordialement .S.Beudet

### Réponse :

DNF édite toujours des dépliants et travaille actuellement sur une nouvelle série. Loi Evin , qui vient de paraître, est le premier de cette collection qui proposera les titres :

- Réussir la loi Evin dans les établissements scolaires
- Réussir la loi Evin dans les entreprises
- Non fumeurs, vos droits... Vous pouvez [commander en ligne](#) ou faire une demande par fax /tel : 01 42 77 06 56 en précisant le nombre d'exemplaires souhaités + les coordonnées de votre établissement.